



DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

Appel à projets « Diversité, un plus »

1^{er} octobre – 13 novembre 2022

Pourquoi l'engagement franco-allemand contre les discriminations est-il important ?

Qui peut participer à l'appel à projets ?

Comment peut-on participer à l'appel à projets ?

Quels sont les frais couverts ?

Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de cet appel à projets ?

Activez vos réseaux !

4 bonnes raisons pour s'engager dans le franco-allemand



Pourquoi l'engagement franco-allemand contre les discriminations est-il important ?

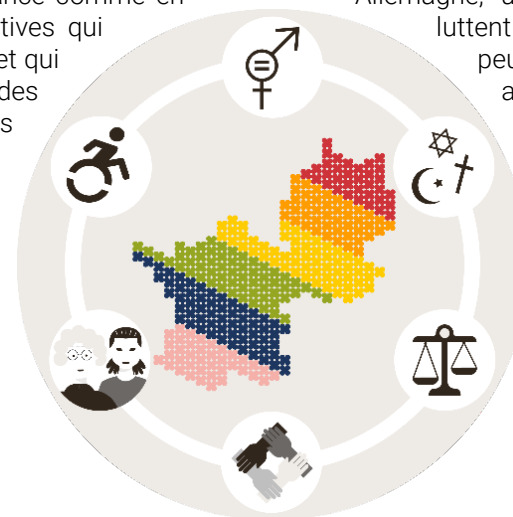
C'est gravé sur tous les bâtiments publics français, dans la Constitution allemande, dans la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne : « Liberté, égalité, fraternité », « Tous les Hommes sont égaux devant la loi », « Est interdite toute discrimination [...] ».

Et pourtant beaucoup de personnes ressentent que cette prétendue égalité n'est pas toujours appliquée lors de la recherche de logement, sur le marché du travail, en voyage, dans les médias ou dans la sphère privée : des personnes se trouvent encore bien souvent désavantagées à cause de leur âge, leur genre ou encore leur origine sociale, leur couleur de peau, leur religion, leur vision du monde, leur sexualité, leur handicap ou leur maladie chronique.

Mais chacune et chacun a la possibilité d'œuvrer pour une société plus diverse : en étant plus attentif aux discriminations du quotidien, en sensibilisant son entourage à ces problématiques, en offrant une plateforme aux personnes concernées.

Il existe, en France comme en
séquent d'initiatives qui
criminations – et qui
les unes des
des actions

Allemagne, un nombre con-
luttent contre les dis-
criminations – et qui
peuvent apprendre
autres en initiant
communes.



Deutsch-Französischer Bürgerfonds

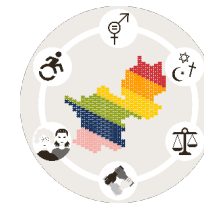
Umgesetzt vom DFJW

Molkenmarkt 1 • 10179 Berlin • tel +49 30 288 757 82
info@buergerfonds.eu • www.buergerfonds.eu

Fonds citoyen franco-allemand

Mis en œuvre par l'OFAJ

51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris • tél +33 1 40 78 18 82
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu



Qui peut participer à l'appel à projets ?

Toutes les personnes déjà actives dans le domaine franco-allemand peuvent participer – mais également celles qui désirent profiter de leur engagement commun contre les discriminations pour expérimenter une première fois un engagement transfrontalier et de mieux connaître leurs voisins d'outre-Rhin :

- Associations, comités de jumelage
- Communes et collectivités territoriales
- Institutions scientifiques
- Centres de formation
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Fondations
- Initiatives citoyennes et groupes informels (à partir de 3 personnes)

Comment peut-on participer à l'appel à projets ?

Vous avez votre idée, le programme et le budget, le groupe cible et peut-être même une organisation partenaire ?

Jusqu'au 21 août 2022 vous pouvez déposer sur [notre plateforme en ligne](#) votre demande de subvention.*

💡 [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

Au plus tard 4 semaines avant le début du projet, vous recevrez une confirmation ou un refus. 75 % du montant de la somme attribuée seront versés avant le début du projet.

Entre le 1^{er} octobre et le 13 novembre 2022, les projets et actions auront lieu.

Au plus tard **2 mois après la fin du projet**, vous rendrez le décompte et les documents suivants :

- Présentation du projet, dont l'annonce de l'événement, le programme etc.
- Rapport final
- Liste des participantes et participants (pour des projets en ligne une capture d'écran par ex.)
- Synthèse des recettes et des dépenses sous forme de tableau
- Liste des justificatifs
- Les justificatifs des mesures de communication

💡 [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

Les 25 % restants de la somme attribuée seront versés selon les coûts réels survenus et après traitement du décompte.

* Les projets qui ne sont pas organisés dans le cadre de l'appel à projets ne sont pas concernés par ce délai.

Quels sont les frais couverts ?

Dans le cadre de cet appel à projets, le Fonds citoyen soutient des projets

- dans la **catégorie 1** (subventions allant jusqu'à 5 000 €)
- et dans la **catégorie 2** (subventions allant jusqu'à 10 000 €).

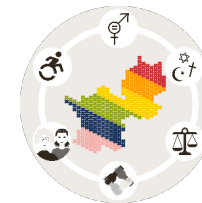
Jusqu'à 80% des frais peuvent être financés :

- **Voyage (trajets aller et retour)**, par ex. tickets de transport pour bus, train, avion ; pour les trajets en voiture : 24 centimes par kilomètre + 2 centimes par kilomètre et par personne passagère participant au projet.

Par ex. vous voyagez à deux et faites 100 km

→ $(100 \times 0,24 \text{ €}) + (100 \times 0,02 \text{ €}) = 26 \text{ €}$. Le Fonds citoyen vous rembourse 26 €.

- **Séjour**, par ex. frais de nuitée et de restauration, catering, transports publics
 - **Organisation**, par ex. location de salle
 - **Matériel**, par ex. affiche, flyer, programme
- Pour les formats numériques, les frais de matériel liés au projet peuvent également être pris en charge, par ex. un abonnement mensuel pour un logiciel de conférence en ligne, les frais d'emprunt de matériel technique pour une conférence en ligne, documentation créée dans le cadre du projet (par ex. rapports suite à une conférence en ligne, vidéo avec des interviews des participantes et participants du projet)
- **Formations**, par ex. des cours de langue dans le cadre de la préparation du projet, formation sur les séminaires en ligne
 - **Honoraires**, par ex. pour des interprètes, des traductrices/traducteurs, des photographes, des animatrices/animateurs, des graphistes, des intervenantes/intervenants



Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de cet appel à projets ?

Les actions et projets – en présentiel ou en ligne – qui

- permettent des échanges avec le pays voisin,
- traitent du sujet « l'engagement contre les discriminations » sous différents angles,
- soulignent la coopération franco-allemande.

Formats, par ex. :

- Des échanges sur les bonnes pratiques ou sur les expériences, des actions dans l'espace public (par ex. Flashmob), création de matériel pour la sensibilisation (par ex. vidéos, podcasts), conférences, ateliers, balade accessible aux personnes à mobilité réduite dans la ville (jumelle), art et ateliers créatifs (par ex. livre de cuisine interculturel, concert avec de la musique issue des pays d'origine de personnes réfugiées, concours de photographie, slam)

Thèmes, par ex. :

- **Facteurs de discrimination** : âge, genre, origine sociale, couleur de peau, religion / vision du monde, sexualité, handicap ou maladie chronique, lieu de résidence, ... ; discrimination intersectionnelle
- **Domaines de discrimination** : au travail, dans la vie privée, sur le marché immobilier, dans l'espace public, dans les médias, ...
- **Actrices et acteurs** dans la lutte contre les discriminations : les initiatives citoyennes (numériques), la législation en Allemagne, en France et en Europe
- **Les enjeux qui font débat** : l'écriture inclusive, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'égalité des chances, le « woke washing », la discrimination positive

Autres conditions : les projets doivent...

- avoir lieu entre le 1er octobre et le 13 novembre 2022.
- obtenir au moins 30 points selon les critères d'évaluation pour être soutenus en catégorie 1, et au moins 50 points pour être soutenus en catégorie 2 : il y a en tout 11 critères de sélection donnant chacun lieu à une attribution de 10 points maximum. [Vous pouvez en apprendre davantage dans les Directives de subvention du Fonds citoyen.](#)
- être visibles le plus possible afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'engagement franco-allemand contre les discriminations. Vous pouvez trouver des conseils et du matériel pour la communication dans notre [kit de communication](#).

Les projets qui ne peuvent pas être soutenus sont

- ceux qui n'ont pas obtenu le nombre minimum de points selon les critères d'évaluation
- ceux qui ont déjà commencé
- ou qui sont destinés majoritairement aux enfants et aux jeunes (par ex. des projets scolaires).

Vous trouverez plus d'informations sur les projets non-éligibles dans les [Directives, annexe 1](#).

Activez vos réseaux !

Êtes-vous actuellement actif dans le franco-allemand ?

Regardez autour de vous : il y a certainement dans votre environnement des personnes, des initiatives et des associations que vous pouvez embarquer sur ce bateau franco-allemand :

Contactez-les, menez une action commune !

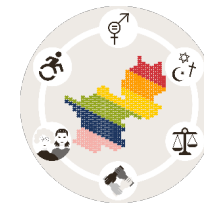
Vous n'avez pas encore organisé un projet franco-allemand, mais vous êtes curieuse/curieux ?

Il y a certainement dans votre région des personnes qui peuvent partager avec vous leurs expériences : comités de jumelage, associations franco-allemandes de votre région...

Contactez-les, montez votre projet ensemble !

Vous avez une idée, mais vous avez besoin de soutien pour la mettre en œuvre ?

16 Référéntes et Référénts régionaux pour le Fonds citoyen, répartis dans toute la France et l'Allemagne, peuvent vous aider – vous pouvez [trouver ici l'interlocutrice ou l'interlocuteur en charge de votre région](#).



4 bonnes raisons pour s'engager dans le franco-allemand

L'engagement franco-allemand est **une source d'enrichissement** :

- Toutes les personnes impliquées se développent personnellement et pas uniquement parce qu'elles améliorent leurs compétences linguistiques. Les projets transfrontaliers rendent les personnes plus confiantes et plus ouvertes, créent des rencontres, élargissent les horizons et ouvrent des possibilités insoupçonnées.
- C'est une source d'inspiration : comment les personnes d'un autre pays s'engagent-elles pour la même cause ? Comment le thème X ou Y est-il perçu et discuté en Allemagne ?
- Il complète les activités d'une association ou d'une organisation : l'échange transfrontalier est une offre intéressante pour des (nouveaux) membres.

L'engagement franco-allemand avec le Fonds citoyen est **facile** :

- Le Fonds citoyen finance des projets avec des thèmes variés. Ni les compétences linguistiques ni une limite d'âge sont des critères obligatoires pour recevoir une subvention. En outre, des groupes informels de minimum 3 personnes peuvent déposer une demande de subvention.
- La procédure de demande est simple : il n'y a pas de durée minimale pour les projets soutenus et toute initiative, quelle qu'en soit l'ampleur, peut bénéficier d'une aide financière.
- Toute personne qui souhaite s'engager peut compter sur notre soutien : le Fonds citoyen offre des conseils gratuits et sans engagement, un soutien local et une base de données pour identifier des organisations partenaires.

L'engagement franco-allemand est **important** :

- Il promeut l'ouverture et la tolérance et véhicule l'idée européenne, qui plus que jamais a besoin d'être portée par des personnes convaincues.
- Les milliers de relations entre nos deux pays ne vont pas de soi, mais doivent être en permanence ravivées et développées.
- Ensemble, nous sommes plus forts et nous trouvons de meilleures réponses aux défis auxquels les citoyennes et citoyens sont confrontés des deux côtés du Rhin : protection du climat, égalité des sexes, numérique, démocratie.

L'engagement franco-allemand **a un impact** :

- Il rend l'Europe accessible à petite échelle : chaque rencontre franco-allemande contient un noyau européen.
- Il pose souvent les fondations de coopérations durables qui renforcent sur le long terme le lien entre les sociétés civiles française et allemande.
- Il ne touche pas uniquement les personnes qui s'engagent activement, mais souvent aussi leurs familles ou leurs cercles d'amis, voire un public encore plus large à travers des formats divers, tels des concerts ou des conférences.